Corrigé détaillé et commenté

1. Conséquences de la réduction de la caisse sur l'autonomie et l'efficacité

- **Perte de flexibilité immédiate :** Un fonds de caisse réduit à 5 000 DH ne permet plus d'absorber les aléas et les petites dépenses imprévues (dépannages urgents, courses de transport de dernière minute) sans passer par des circuits de validation bancaire plus longs.
- **Contrainte relationnelle avec les tiers :** Certains petits prestataires ou clients exigent ou privilégient le règlement au comptant en espèces. Une caisse exsangue nuit à la fluidité commerciale de proximité.

2. Risques induits par un fonds de caisse élevé 50 000 DH

- **Risque sécuritaire (coulage, vol, braquage) :** Détenir des espèces en quantité importante au sein de l'entreprise augmente l'exposition aux risques de malveillance externe et de vol interne.
- **Coût d'opportunité et inefficacité financière :** L'argent liquide en caisse ne génère aucun intérêt, contrairement à des placements de trésorerie ou des soldes rémunérés.
- **Risque réglementaire et de non-conformité :** Des encours importants en espèces augmentent le risque de non-respect des plafonds légaux de paiement en cash (selon la législation en vigueur dans la juridiction concernée) et compliquent la piste d'audit en cas de contrôle fiscal (lutte contre le blanchiment d'argent et l'opacité).

3. Arbitrage managérial et recommandations

- **Fixation d'un encours optimal (encaisse minimum de sécurité) :** L'entreprise doit dimensionner son fonds de caisse en fonction de son historique de décaissements mineurs sur une période

courte (ex. : une semaine), par exemple autour de 10 000 DH à 15 000 DH, et non de 50,000 DH

- **Mix de paiement optimal :** Réserver la caisse stricto sensu aux opérations de micro-dépenses impossibles à bancariser rapidement, tout en digitalisant les flux récurrents via des moyens de paiement sécurisés pour conserver la transparence et la sécurité de la trésorerie globale.